



GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail n°3 : Instaurer un environnement respectueux de la santé.

FICHE DE PROPOSITION

5 septembre 2007 - version provisoire qui fera l'objet de développements ultérieurs

I. Intitulé de la mesure : Les effets sanitaires des catastrophes naturelles et technologiques.

II. Auteur : Robin des Bois

III. Description de la proposition :

En lien avec les services de l'Etat, les collectivités, les associations spécialisées comme l'AFPCN (Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles), les activités d'assainissement, de gestion et de recyclage des déchets, les organisations non gouvernementales,

- construire des plans de prévention des risques prévisibles et de réduction des impacts environnementaux et sanitaires post-catastrophe. Ces plans de prévention incluront la cartographie des sites présentant pour la santé publique et l'environnement des risques identifiés (exemple : stations services, pharmacies, coopératives agricoles, sources radioactives, transformateurs aux PCB) et nécessitant par conséquent un traitement privilégié. Ils présélectionneront aussi des parcelles appropriées pour le stockage définitif ou provisoire des déchets solides et végétaux.
- imposer des dispositions constructives et architecturales dans les zones exposées aux risques d'inondation et d'incendies.
- développer l'instruction civique dans les milieux scolaires et professionnels relative à la prévention des risques naturels et technologiques et au comportement positif et solidaire après et avant les catastrophes en conformité avec la loi de modernisation civile du 13 août 2004.
- effectuer un suivi environnemental et sanitaire après les catastrophes et les accidents majeurs.

IV. Exposé des motifs :

Inondations :

Les principaux risques inventoriés ou suspectés en France et à l'étranger sont la contamination des sols et des sédiments dans des secteurs préférentiels à la suite du lessivage des sols pollués, des débâcles de décharge en bord de rivière et de la remobilisation des sédiments aquatiques par l'action des crues. Des concentrations inattendues et non repérées en polluants divers peuvent à l'aval des bassins hydrauliques avoir des répercussions sanitaires graves pour la faune domestique et sauvage et in fine pour l'homme. Les risques de

propagation infectieuse et d'extension spatiale des épizooties préexistantes aux inondations sont aggravés par le débit, le parcours et la stagnation des eaux. La dégradation de l'habitat génère la formation de moisissures aux effets pathologiques divers, augmente la teneur en plomb des sites pollués quand l'habitat est vétuste. Les nombreuses décharges incontrôlées post-inondation soulèvent des risques graves et divers.

Incendies de forêts :

Ils constituent une pollution atmosphérique supplémentaire émettant des analogues aux contaminants d'origine industrielle. Les microparticules transportées par les fumées sont allergènes et dangereuses pour les asthmatiques, les personnes souffrant de problèmes cardiovasculaires. En milieu périurbain, la toxicité des fumées est renforcée par la combustion de matériaux d'origine anthropique dont des matières plastiques et des équipements électrique aux PCB.

Incendies industriels :

Les incendies d'entrepôts, d'usines, de moyens de transport routiers, aériens, fluvio-maritimes émettent des panaches polluants dont la toxicité, l'intensité, la trajectoire et les effets nocifs sont très largement sous-évalués et même totalement ignorés. Ils tendent à se confondre avec les pollutions atmosphériques chroniques alors qu'ils constituent souvent des apports décisifs. L'hypothèse que la contamination par des dioxines de certaines parcelles agricoles dans le Pays de Redon en Ile-et-Vilaine soit due à l'incendie ravageur d'une usine de polystyrène en juin 2006 est aujourd'hui sérieusement envisagée par les services de l'état et évoquée depuis plusieurs mois par Robin des Bois. De même, les incendies industriels peuvent polluer les sols, les eaux souterraines et superficielles.

Tremblements de terre et bombardements :

De nombreuses maladies infectieuses transmises par l'eau, les moustiques, les rats, les animaux errants constituent la réplique sanitaire à moyen terme des séismes quand ils surviennent dans des pays où la filière d'élimination pré existante des déchets est précaire. Dans les pays technologiquement développés comme le Japon, les Etats-Unis ou la France, des événements violents comme des séismes, des attentats de grande ampleur, des bombardements provoquent ou provoqueraient des aérosols complexes et particulièrement toxiques provenant de la compression, de la pulvérisation et de la volatilisation des matériaux de construction, des matériaux de revêtement, des isolants thermiques, des contaminants chimiques, domestiques, informatiques, bureautiques et industriels usuels.

Cyclones :

La dispersion de déchets toxiques, de macro-déchets, de produits phytosanitaires, la saturation des moyens d'épuration des eaux usées, la contamination des sédiments aquatiques et des zones humides, la multiplication des décharges incontrôlées, et les brûlages spontanés à l'air libre de matériaux végétaux et mélangés produisent des risques sanitaires et des suraccidents comme des pollutions de sol. Le volume et la variété des déchets induits pose en l'absence de planification préalable des problèmes difficilement solubles et impose des solutions improvisées nuisant aux écosystèmes et pénalisant les chaînes alimentaires.

Enfin, les catastrophes naturelles ou technologiques sont susceptibles de provoquer chez les victimes, les témoins ou les secouristes des problèmes psychologiques persistants. Ils doivent être pris en compte et peuvent être atténués ou résolus par un suivi et des échanges eux aussi persistants.